

VILLES ET VILLAGES, TOUS CONCERNÉS !

LAUZERTE : Rue du Château

Projet de création d'un équipement public (cantine scolaire) et de trois logements sociaux (restructuration de bâtiments dégradés)

Milieu rural



CORBARIEU : Les jardins de Courberives

Aménagement d'un nouveau quartier mixant habitat collectif et individuel 

Milieu péri-urbain



MONTAUBAN : Le clos de Pomponne

Requalification de la caserne militaire en habitat collectif et individuel

Milieu urbain



DES OUTILS À MOBILISER

POUR PLANIFIER VOTRE PROJET, DU GRAND TERRITOIRE AU QUARTIER :

- > Le schéma de cohérence territoriale (SCoT),
- > Le plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi),
- > Les schémas directeurs de l'eau potable / des eaux usées et pluviales,
- > Les orientations d'aménagement et de programmation (OAP) intégrées au PLUi.

POUR METTRE EN ŒUVRE ET FINANCER VOTRE OPÉRATION :

- > L'opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH),
- > Le projet urbain partenarial (PUP),
- > La fiscalité de l'aménagement.

POUR ALLER PLUS LOIN

- > DDT82, De l'étalement urbain... à une densité acceptable, 2016
- > CISA, Guide pour les extensions urbaines et villageoises en Tarn-et-Garonne, 2011
- > Agence de l'Eau Adour-Garonne, Guide méthodologique : l'eau et les documents d'urbanisme, 2010
- > CERTU, Pour un habitat dense individualisé, 2009
- > CERTU, L'essentiel de la densité urbaine, 2010
- > Les lotissements, une histoire de l'habitat individuel groupé de 1940 à nos jours, édition D. Carré/La découverte, 2017.

RETROUVEZ CES DOCUMENTS SUR :

<http://www.tarn-et-garonne.gouv.fr/Politiques-publiques/Amenagement-du-territoire-construction-logement-et-habitat/Conseil-aux-territoires>

Une plaquette réalisée par la DDT82 en partenariat avec le CAUE, dans le cadre des 40 ans de la loi sur l'architecture.



Crédits photos : DDT82/CAUEB - Imp. Tréhou Pher - RCS 8403 410 848 - 05 63 20 17 18

Territoire et cadre de vie





MAÎTRISER LE FONCIER

- > **Limiter** la consommation d'espace en densifiant en priorité les secteurs bâtis,
- > **Éviter** le mitage,
- > **Privilégier** une maîtrise foncière publique et des aménagements globaux (espaces publics, zones tampons).



ANTICIPER



CONCERTER



PRIVILÉGIER LE CADRE DE VIE

- > **Réfléchir** à des démarches innovantes : éco-quartiers, habitat individuel dense, habitat participatif,
- > **Redonner** envie d'habiter dans les centres-bourgs,
- > **Introduire** la nature dans les espaces bâtis.



au bénéfice du territoire



PROMOUVOIR LA QUALITÉ URBAINE

- > **Concilier** densité et cadre de vie,
- > **S'engager** dans la transition énergétique par des formes urbaines adaptées (orientation, mitoyenneté...),
- > **Diminuer** la dépendance aux transports automobiles,
- > **Offrir** des logements abordables et diversifiés,
- > **Concevoir** des opérations bien connectées avec le tissu existant.



VALORISER L'AGRICULTURE ET LES PAYSAGES

- > **Dynamiser** l'agriculture, activité économique primordiale,
- > **Favoriser** l'installation d'une agriculture de proximité,
- > **Maintenir** la variété des paysages par une agriculture diversifiée,
- > **Préserver** les trames vertes et bleues et la biodiversité,
- > **Préserver** la ressource en eau et la qualité du milieu naturel.



PRÉSERVER L'ESPACE AGRICOLE ET NATUREL D'ABORD



MAÎTRISER LES COÛTS

AMÉNAGER AUTREMENT NOS VILLES ET NOS VILLAGES !



VIVRE ENSEMBLE

- > **Rechercher** la proximité entre habitat, commerces, services et équipements,
- > **Penser** des espaces publics accessibles, agréables et sûrs,
- > **Favoriser** la mixité sociale et inter-générationnelle.

au bénéfice des habitants



FAVORISER LE CONFORT DE VIE

- > **Préserver** l'intimité (espaces privatifs protégés des vues, du bruit, du voisinage),
- > **Offrir** des espaces publics de proximité, prolongeant les espaces extérieurs privés,
- > **Prévoir** des cheminements doux.

